

<p style="text-align: center;">Inter-session (1 journée) Les obligations légales de l'employeur associatif</p>
--

Les obligations préalables

- ✓ Les déclarations et adhésions obligatoires
- ✓ Les registres et affichages obligatoires

L'embauche :

- ✓ Les questions et les formalités liées au recrutement.
- ✓ Le chèque emploi associatif.
- ✓ Le contrat à durée indéterminée : La forme et le contenu du contrat.
- ✓ Le contrat de travail à durée déterminée : Les cas de recours aux contrats à durée déterminée. Les conditions de forme et le contenu des contrats à durée déterminée.

Les congés payés annuels :

- ✓ La durée des congés : la durée légale, le décompte des congés payés.
- ✓ L'organisation des congés et les indemnités des congés payés du contrat à durée déterminée.

La santé des salariés au travail

- ✓ La maladie, L'accident du travail et son incidence sur le contrat de travail.
- ✓ Le rôle de la médecine du travail.

La durée du travail : règle légales de l'organisation du travail.

- ✓ Durée quotidienne, repos hebdomadaire, heures supplémentaires et temps partiel.

La rupture du contrat de travail par l'employeur

- ✓ Motifs
- ✓ procédure

Le salaire

- ✓ Le bulletin de salaire : forme et contenu.
- ✓ Mode de versement du salaire et règle de prescription.
- ✓ Les déclarations sociales.

Les méthodes pédagogiques :

Tous les points développés feront l'objet, au delà de l'exposé des règles générales, d'échanges avec les participants.

Chaque fois que possible, les intervenants font référence à des cas pratiques (notamment à partir des documents des associations présentes) afin d'illustrer leurs propos et peuvent procéder à la distribution ponctuelle de documents facilitant la compréhension du sujet.

Intervenante :

Sophie REZZI, Conseiller technique Uriopss Paca et Corse.
Droit social et Droit associatif.